

ABONNEMENTS.

Un mois..... 4 fr.
Trois mois..... 11
Par la poste..... 13
En No..... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

30 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue de l'Or, No 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

FRANCE. — Paris, le 13 mars.

Une conférence a eu lieu hier soir entre MM. Soult, Thiers et Guizot. Ils se sont rendus tous les trois ce matin aux Tuileries.

— On évalue comme suit le nombre d'élections de chaque parti : partisans du ministère démissionnaire 228, parti doctrinaire 28, tiers-parti 71, parti Odilon-Barrot 85, parti Garnier Pagès 50, parti légitimiste 18.

— Voici ce qu'on dit au jourd'hui relativement à la formation du nouveau ministère :

M. Guizot veut le ministère de l'intérieur comme M. Thiers veut et obtient le ministère des affaires étrangères. M. Odilon-Barrot ne veut à aucun prix concéder le portefeuille important de l'intérieur à M. Guizot. Il ne trouve pas en lui des garanties assez puissantes pour la gauche appelée aussi à gouverner. M. Duchâtel refuse, M. Guizot n'acceptant pas. Pour combler les vides ainsi laissés dans l'administration, il est question de donner le portefeuille de l'intérieur à M. Passy, et de nommer aux finances M. Humann. L'ordre a, dit-on, été transmis à MM. Humann et Dapin, de se rendre immédiatement à Paris, où les mande le roi. M. Dupin n'est pas attendu à son hôtel avant le 19, n'ayant pu trouver de place dans les voitures publiques que pour ce jour. Les choses restent donc forcément en suspens. Aujourd'hui M. Thiers a dû voir le roi dans la matinée, sa visite a été suivie par celle de M. Guizot. M. Guizot, à la tête des doctrinaires purs, appuyé par le centre droit et fort du concours d'un grand nombre des députés de 221, pourrait contrebalancer puissamment et même neutraliser l'influence de M. Thiers.

— Les journaux doctrinaires représentent comme possible l'entrée de MM. Guizot et Duchâtel aux affaires à côté de MM. Soult et Thiers. L'un d'eux va même jusqu'à dire ce matin, que chaque parti qui entrera dans le ministère devra conserver ses principes et ne pas le confondre dans un même système politique. Tous les organes de la presse annoncent ce matin qu'une grande réunion de députés a eu lieu hier chez M. Odilon Barrot et que la séance a duré 5 heures. Il s'agissait de discuter les questions politiques les plus importantes.

M. Thiers, qui s'est rendu à la conférence, a fait connaître l'intention royale d'introduire M. Guizot dans le cabinet dont lui-même serait appelé à faire partie. L'assemblée a paru être contraire à l'entrée des doctrinaires dans le cabinet.

Cette décision ajournera sans doute encore la formation du ministère.

— Quelques groupes ont parcouru encore hier les rues de la capitale en chantant la Marseillaise et la Parisienne. Ils ont traversé la rue St-Honoré à dix heures du soir, et se sont bientôt dissipés.

— Il restait un député à connaître, celui de l'arrondissement de Bastia (Corse), nous apprenons que M. L'imperani député sortant et candidat constitutionnel a été élu par 52 suffrages sur 98.

— Le Constitutionnel contient ce matin un article qui paraît sortir de la plume de M. Thiers, et dans lequel on lit :

Il importe qu'on ne se fasse pas en Belgique illusion sur la situation diplomatique de la France et sur les conséquences d'un changement de cabinet. Si les choses étaient à refaire, un cabinet du centre gauche les prendrait autrement et mieux.... Un cabinet du centre gauche n'entend donner que des espérances qu'il est voulu réaliser, et s'il avait excité en Belgique le développement de l'esprit de résistance, il n'aurait pas manqué à la Belgique au moment décisif.... Nous aimons mieux dire aux Belges la vérité que de les exposer à de nouvelles déceptions. La question qu'ils débattaient eût pu

avoir une autre solution; nous l'avons pour notre compte désirée; mais il y a solution pour ce qui concerne la France; notre gouvernement est engagé et on s'abuserait en comptant sur un brusque revirement que prendrait à nouveau une affaire diplomatique terminée.

— La bourse était dans une grande incertitude et les cours étaient faibles dès l'ouverture du parquet. Cependant ce n'est guère que vers 3 heures que le mouvement de hausse s'est dessinée d'une manière positive. On a répandu à ce moment que MM. Guizot et Duchâtel n'avaient pas pu parvenir à s'entendre avec MM. Soult et Thiers pour entrer dans la nouvelle combinaison du cabinet et que les négociations avaient de nouveau été rompues.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 9 mars : On a des nouvelles du quartier-général de don Carlos encore établi le 7 à Tolosa. Ce prince a nommé Villaréal son aide-de-camp.

Les généraux comte de Eguia, Gomés, Elio, Zariatégui, Vargas et le colonel Madraso sont remis en activité.

Le père Cyrille a dû le 8 être installé à Tolosa comme président du conseil des ministres et du conseil d'état.

On écrit de Madrid, le 6 mars : Le banquet offert hier au comte de Clarendon par le général Seoane et par plusieurs membres de l'opposition a été très-brillant. Parmi les 52 convives, trois seulement appartenaient à l'opinion modérée : MM. Isturiz, duc de Gor, comte de Campo Alange. Des toasts significatifs ont été portés successivement par MM. Arguëlles, Olozaga et d'autres à l'union-anglaise. Lord Clarendon en rentrant à son hôtel a trouvé la musique du 5^e bataillon qui l'attendait pour lui donner une sérénade. Le noble lord est parti ce matin.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 14 mars.

Un événement aussi douloureux qu'inattendu est venu interrompre la séance d'aujourd'hui. La discussion du projet de traité avait commencé, et on avait entendu M. Donny pour l'acceptation et M. Jadot contre. M. Beckaert, député de Courtrai, a pris la parole pour motiver son vote qui serait favorable au traité. Après avoir terminé son discours, il a été frappé presque immédiatement d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On l'a entouré avec sollicitude, et ce toutes part on demandait un médecin. M. le docteur Vlemineck qui se trouvait dans la tribune réservée, est descendu et a été introduit dans la chambre. On a emporté M. Beckaert toujours inanimé dans la salle des conférences, mais malgré les soins les plus pressés il a été impossible de le rappeler à la vie. M. Beckaert était un homme assez corpulent, et l'émotion qu'il a éprouvée en prononçant son discours paraît avoir déterminé l'attaque qui l'a frappé. Après quelques minutes d'une cruelle anxiété, M. le président est venu annoncer que la séance était renvoyée à demain 10 heures.

— Ce sont MM. les docteurs Vlemineck, Servais, Bourson et Delstanche qui ont donné leurs soins, malheureusement infructueux, à M. Beckaert. Tout a été employé par eux; les artères temporales ont été ouvertes, ainsi que les veines des bras; on a essayé des cautérisations par l'eau bouillante et le fer chaud sur toutes les parties du corps. M. Beckaert, depuis le moment où il est tombé, n'a pas donné le moindre signe de vie.

M. le doyen Wallaert, membre de la chambre, est venu, assisté de M. l'abbé Andries, tenir sa dépouille mortelle.

— M. Beckaert avait prononcé son discours d'une voix ferme. A la fin il s'était même assez animé, contre son habitude, parce que quelques membres de la résistance, qui n'avaient pu parvenir à ébranler sa résolution de parler pour

être donné à la garnison, et il n'y avait pas eu de sang répandu. Napoléon, tout en s'applaudissant de n'avoir sacrifié qu'un seul homme à l'inflexible exigence de la discipline militaire, ignorait toujours la ruse employée par son beau-frère pour sauver la vie d'un homme à qui il devait la sienne.

II. Un après-midi du mois de février 1816. Napoléon, malgré la tristesse du temps, se promenait seul et silencieux comme tout ce qui l'entourait, dans les allées humides du jardin de Longwood. M. de Las Cases vint le rejoindre; il tenait à la main quelques journaux anglais que le capitaine de la frégate la Thétaine, qui rattachait à Sainte-Hélène, avait trouvé moyen de lui faire parvenir secrètement. M. de Las Cases, selon sa coutume, s'empressa de traduire ces gazettes à l'empereur. L'une d'elles contenait la nouvelle suivante en date du mois de novembre 1815 :

« Lex-roi Joachim Murat, le beau-frère de Napoléon Buonaparte, étant débarqué en Calabre avec quelques hommes de sa bande, y a été poursuivi et arrêté par le nommé Campo Dolcino, noble piémontais qui avait été une des victimes de la tyrannie de l'ex-roi de Naples alors qu'il commandait à Milan en 1805. Joachim Murat a été jugé et fusillé le 13 octobre dernier. »

A cette nouvelle inattendue, Napoléon fit un mouvement et pâlit. « Campo Dolcino, répéta-t-il en relevant sa tête d'un air méditatif comme pour rappeler un souvenir confus. Je connais ce nom-là.... Campo Dolcino ! répéta-t-il encore; mais c'était un malheureux qui devait être pendu, et à qui j'accordais la vie, grâce à Murat, qui le recommanda chaudement à ma clémence, et même le plaça quelque part. »

Puis, ayant serré le bras de M. de Las-Cases, que la nouvelle avait consterné, s'écria :

« Les Calabrois ont été plus humains, plus généreux que ceux qui m'ont envoyé ici. »

Alors, M. de Las-Cases ayant essayé de reprendre sa lecture, d'une voix altérée, l'empereur ajouta d'un ton plein d'amertume :

« Murat s'est perdu : sa fin malheureuse répond à toute sa conduite ;

l'acceptation du traité, avaient cru devoir se venger de lui, en accueillant ses paroles par des ricanements et des interruptions ironiques. Tactique toujours inconvenante, et qui a été odieuse en cette circonstance, car les opinions consciencieuses sont toujours respectables, et les ricanements savaient, mieux que personne, combien celle de M. Beckaert était, puisqu'ils s'étaient épuisés en vains efforts pour l'en faire changer.

Il faut savoir en effet qu'un jour de la semaine dernière, M. Beckaert se disposait à parler pour le traité, lorsqu'un député de la résistance alla le prier de ne parler que le lendemain; ce député ne voulut pas lui dire la raison qui lui faisait désirer ce retard, mais il promit de s'en expliquer à la prochaine séance. M. Beckaert céda à ce désir; mais le lendemain il vit venir à lui le député en question, porteur de la fameuse pétition de Courtrai, lequel parvint à lui persuader qu'il devait présenter la pétition lui-même, ce que fit en effet M. Beckaert dans la séance du 9. On comprendra sans peine combien cet honorable membre dut être contrarié de cette intrigue ourdie contre lui, par des hommes qui prétendent sans cesse, et qui l'ont dit hier encore en pleine chambre, que le gouvernement intriguait pour faire pétitionner en faveur du morcellement.

Cependant on prit texte de cette pétition pour le circonvenir, et pour tâcher de lui persuader qu'il devait renoncer à l'opinion pacifique et se conformer aux vœux des pétitionnaires. Dès ce moment jusqu'à la séance d'hier on n'avait cessé de l'accabler de sollicitations et de lui inspirer des craintes sur sa réélection.

Cet homme probe a résisté à tout; mais la catastrophe à laquelle il a succombé prouve, sans doute, quels combats intérieurs il a dû se livrer pour rester fidèle aux inspirations de sa conscience.

(Indépendant.)

— L'instruction de l'affaire à charge de M. Bartels se prolonge. Les interrogatoires n'ont roulé encore que sur un tiers, à grand peine des papiers saisis. La police française a transmis à M. de Theux la copie des papiers saisis chez M. de Potter, ces notes indépendamment des autres informations que M. D'Anethan est allé recueillir à Paris, serviront encore de base à de nouvelles séries de questions, après quoi l'acte d'accusations des deux instances et le travail de la défense ne permettront peut-être pas de juger l'affaire aux prochaines assises.

L'affaire de Kats sera vraisemblablement disjointe, les faits, bien qu'analogues, n'offrant aucune connexité.

(Lelge.)

— Par jugement du conseil de guerre en campagne de la 1^{re} division de l'armée, le sous-lieutenant officier-payeur J. Moby, du 2^e régiment de ligne, a été condamné à la déchéance du rang militaire, au bannissement du territoire de l'état et au paiement des frais et dépens, comme coupable de désertion et de détournement de deniers publics qui lui étaient confiés à raison de ses fonctions.

— La jeune femme qui a été retirée de l'eau hier, au grand bassin, près de l'Allée-Verte, et déposée à la Morgue, a été reconnue dans l'après-midi. C'est la sœur de la femme de l'estaminet la Cour Royale, rue de la Montagne, âgée d'environ 24 ans. C'est depuis le 11 au soir qu'elle avait quitté la maison; dans sa chambre il se trouvait dans son armoire 50 fr. destinés pour son beau-frère, et pareille somme pour la servante. On attribue cet acte de désespoir à une passion malheureuse.

Bruxelles, le 15 mars. — L'espoir de voir clore demain au plus tard la trop longue discussion qui pèse au pays, avait donné une forte impulsion aux valeurs nationales. Depuis près d'un an, il n'y avait eu ni autant de demandes, ni autant de confiance. La majorité est désormais fixée pour la paix. Les regards se tournent bien vers la France, mais le retard apporté à la formation du ministère prouve qu'il n'y a aucune crainte à avoir de ce côté. L'événement arrive à la Chambre était connu.

mais cette exécution n'en est pas moins un crime abominable; c'est un événement immense dans les mœurs des nations; c'est une infraction aux bienséances politiques et à la morale publique. Comment un roi ! un roi ose faire fusiller un roi reconnu comme tel par tous les autres.... Quel charme il a violé ! quel prestige il a détruit !.... Et maintenant ajouta-t-il avec un accent plein de dédain, qu'un roi de l'Europe vienne à être détrôné, chassé de ses états, et qu'il ose se plaindre !.... Quant à ce Campo Dolcino, je reconnais bien là certains hommes.... Oh ! mon Dieu, s'écria-t-il encore en agitant les deux mains au-dessus de sa tête.

Napoléon rentra et voulut rester seul toute la soirée.

III. Dans les landes qui séparent la Caroline du Mississippi aux Etats-Unis, un voyageur monté sur un cheval d'origine calabraise gravissait les arêtes tranchantes d'une route nouvelle, ouverte péniblement à l'aide de la hache et de la flamme. C'était dans une matinée d'août 1819, et d'énormes nuages rouges et noirs qui glissaient dans le ciel interceptaient les rayons du soleil. Des flans nitreux de ces nuages jaillissaient de temps à autre de vifs éclairs, suivis de sourds roulements de tonnerre. Bientôt des torrents de pluie s'échappèrent de ces lourds nuées. Ce voyageur s'était arrêté; le vent qui soufflait avec furie permettait à peine à son cheval harassé de lutter contre la tempête.

« Pauvre Aboukir, disait le voyageur en battant de la main le cou de l'animal; pauvre Aboukir ! le travail et la peine t'ont suivi en Amérique. Pour toi, comme pour ton maître, il n'y a plus de repos. Marche ! marche toujours ! Voilà les seules paroles qu'un malheureux partout ! Il faut bien que je me résigne et toi aussi. »

L'animal, comme s'il eût compris ces paroles, se mit à hennir et à frapper de son pied le sol humide et rocailleux.

« Si je pouvais au moins découvrir une hutte, le plus misérable abri pour toi, reprit le voyageur d'une voix triste; je me consolerais d'avoir fait fausse route; mais rien... rien... si vraiment ! la bas, sur la rive de ce bois de sapins, j'aperçois une maison, assez jolie, ma foi ! Allons, Aboukir; nous sommes sauvés, ajouta-t-il en sautant à bas de son cheval, qu'il conduisit par la bride, car le chemin était devenu plus

Feuilleton.

GUERRE AUX QUEUES.

(Fin.) — V. le Politique du 1^{er} mars.

Le hussard fut reconduit à la citadelle par Campo, qui ne lui adressa pas un seul mot pendant le trajet. Le lendemain à six heures du soir, le condamné, escorté de ceux qui devaient présider à son exécution, fut amené à la porte de Rome. Il lui fallut traverser à pied la moitié de la ville, sous le poids de cette commiseration vulgaire et de cette stérile pitié que le peuple jette toujours à celui qui va mourir. On arriva au lieu fatal; toute la garnison de Milan s'y trouvait déjà rassemblée, la légion napolitaine en première ligne. Un roulement de tambour se fit entendre; l'adjudant, chargé de commander le feu indiqua au patient la place qu'il devait occuper. Tatarau se dirigea machinalement vers le point indiqué, et en ce moment suprême la terrible pensée que les balles n'avaient peut-être pas été retirées des cartouches vint tout-à-coup lui traverser l'esprit.

« Eh bien, tampire ! se dit-il à lui-même.

Et il s'éleva devant les douze soldats placés à vingt pas en face de lui; aussitôt l'adjudant passa à la droite du peloton en disant :

« Portez... armes !... Apprêtez... armes ! Et faisant le signal convenu, il ajouta d'un ton bref, Jolie... feu ! »

Tatarau se laissa tomber sans savoir bien positivement s'il était mort ou vivant. Ce ne fut que lorsqu'il entendit au loin la musique des régiments qui regagnaient leurs casernes, qu'il se tâta pour s'en assurer. Puis il leva la tête avec précaution pour voir ce qui se passait autour de lui, et il aperçut trois hommes qui se tenaient un peu à l'écart, et qu'il ne reconnut pas parce qu'il faisait nuit. Il ne douta pas que ce ne fussent ceux dont Joachim lui avait parlé, et dans l'exces de sa joie il ne put s'empêcher de dire : Le tour est fait non d'une pyramide ! Vive l'empereur !

Tout se passa comme Murat l'avait arrêté. Un exemple terrible avait

Bonds de l'état : dette active 2 12 p. c. 52 7/8 A., 5 p. c. 99 5/8 A., 4 p. c. 89 1/2 A., 3 p. c. 69 5/8 et A. Société Générale titres en nom n. 775, certificats au porteur émission de Paris 1035 A. Société de Mutualité 1075 (107 1/2) A. Banque de Belgique 580 (58) A. Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2) A., Société Nationale 960 (96) A., Société de Commerce 1195 (119 1/2) A., Banque Foncière 950 (95) A., ditto nouvelles obligations 982 50 (98 1/4) A., Lits Militaires 1080 (108) A., L'actif espagnol, très ferme à 18 A. donne lieu à beaucoup d'affaires. Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — ardoin 18 18 11/16.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 14 mars. SOMMAIRE. — Discussion du projet de loi relatif au traité de paix.

La séance est ouverte à 11 heures par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal qui est adopté. M. Desmet dépose sur le bureau trois pétitions, signées par les membres de la régence, des vicaires et des cures de plusieurs communes.

M. Vergaunen. J'ai aussi l'honneur de déposer sur le bureau six pétitions, signées par plusieurs honorables habitants de la ville de Gand, contre l'acceptation de l'odieux traité qu'on veut nous imposer. Je suis heureux et fier que la ville qui m'a chargé de la représenter, ait par un acte spontané protesté contre les assertions émises par M. le ministre des affaires étrangères. Vous vous rappellerez, messieurs, que toutes les intrigues du gouvernement n'ont pu faire arriver une seule pétition des Flandres pour le morcellement.

M. le ministre de l'intérieur. Je proteste contre le mot impopulaire dont s'est servi l'honorable membre. Le gouvernement n'a pas intrigué, il n'a pas fait pétitionner, et je désire que toutes les pétitions soient à l'abri du même soupçon. Puisque j'ai la parole, je demanderai à MM. les questeurs pourquoi le *Moniteur* n'a pas reproduit aujourd'hui le discours de M. Dumortier ?

M. Liedts. Ce discours était très long, les sténographes ont mis beaucoup de zèle dans leur travail, et il aurait pu être imprimé. Mais M. Dumortier a désiré le revoir lui-même chez lui.

M. Vandenberghe dépose également deux pétitions de Graminot contre le morcellement.

M. Gendebien en dépose également une de Vive-St-Blois.

M. de Foere. Je demande la parole pour un fait personnel. Messieurs, dans la séance du 4 de ce mois, M. Nothomb a soulevé la question morale...

M. Liedts. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Gendebien. Laissez parler; c'est indigne de la part des membres de la majorité de vouloir se montrer si scrupuleux pour étouffer la discussion.

M. Liedts. J'invoque le règlement que vous avez fait vous-même. Il est interdit de prendre la parole pour un fait personnel, à moins qu'il n'ait eu lieu dans la même séance ou dans la séance précédente; mais aujourd'hui M. Defoere veut répondre à un discours du 4 mars.

M. Defoere. Non! non!

M. Liedts. C'est un moyen indirect de prendre la parole avant son tour. (Plusieurs voix.) Mais entendez-le, vous aurez un discours de plus.

M. Gendebien. Eh bien, soit.

M. Defoere prononce quelques mots et est encore interrompu.

M. Lebeau. Il n'y a pas de fait personnel. Si on avait blâmé l'honorable membre, je concevais qu'il réclamât; mais on qualifie une opinion. Celle que nous défendons a été qualifiée de lâche et d'infâme, et nous n'avons pas demandé la parole pour un fait personnel.

M. Dubus-aîné. Mais on a reproché à M. Defoere d'avoir prêché le suicide, et ce reproche lui a été adressé par un autre abbé. Vous ne pouvez l'empêcher de répondre (Non, non.)

M. Pirmez. Mais la doctrine qu'on a reprochée à M. Defoere, c'est le suicide politique et non de vouloir se tuer lui-même. (Bruyante hilarité.)

M. Andries. Je suis le premier à demander qu'on accorde la parole à M. Defoere.

M. Lebeau. J'ai demandé l'ordre du jour.

L'ordre du jour est mis aux voix. Après une double épreuve par assis et levé, le résultat étant douteux, on procède à l'appel nominal, et l'ordre du jour est rejeté par 45 voix contre 40.

difficile encore. Vient... dans quelques instans tu vas trouver un peu de paille, et moi peut-être un peu de pain.

Celui qui parlait ainsi était un jeune homme dix-huit à vingt ans tout au plus, d'une taille souple et élancée. Des boucles de cheveux d'un blond cendré descendaient sur son front large et ouvert. Il avait les yeux bleus et pleins de fièvre, et son costume, quoique d'une simplicité extrême, décelait un homme né dans la classe élevée de la société. Il chemina ainsi pendant une demi-heure environ malgré la pluie, et il arriva enfin devant la porte d'une maison d'assez bonne apparence. Le voyageur frappa plusieurs fois à la porte sans qu'on lui répondit. Comme il allongeait le bras pour frapper une dernière fois, il entendit distinctement des pas précipités dans l'intérieur de la maison. La personne qui vint ouvrir était une femme grande et encore remarquablement belle, quoiqu'elle parût avoir quarante ans au moins. Ses cheveux lisses et d'un noir de jais étaient simplement relevés en chignon derrière sa tête. Ses mains étaient petites et sa taille fine avec quelque chose d'onduleux qui donnait de la grâce à ses moindres mouvements. Quant à sa mise, la hauteur du corsage de sa robe, dont la ceinture était placée seulement un peu au-dessus des hanches, annonçait assez qu'elle suivait les modes françaises. En voyant le voyageur elle parut interdite et même un peu troublée; celui-ci se hâta de la rassurer.

« Madame lui dit-il en souriant et après l'avoir saluée, je suis un pauvre voyageur; je me suis égaré car je suis étranger dans ce pays; j'ose vous demander l'hospitalité jusqu'à ce que le temps me permette de continuer ma route. »

En entendant l'étranger s'exprimer ainsi, la dame avait tressailli.

« Vous êtes Français, monsieur? lui demanda-t-elle avec vivacité en fixant sur lui des regards pleins de douleur. »

— Oui, madame, j'ai cet honneur.

— Hélas! fit-elle en baissant tristement la tête; mais la relevant aussitôt elle reprit d'un ton mélancolique: C'est une double raison, monsieur, pour que nous nous empressions de vous recevoir. Mon frère est au fond du jardin. Je vais l'envoyer chercher; il sera charmé d'accueillir dans son habitation un... elle n'acheva pas.

— Dites un ami, madame, se hâta d'ajouter le jeune homme, car je suppose, à votre langage, que monsieur votre frère est Français aussi?

M. Defoere a la parole. Il explique qu'elle est la doctrine qu'il a émise. Cette doctrine est celle qu'apprennent les enfants en lisant leur catéchisme, et il s'étonne qu'une telle doctrine ait pu être combattue par M. Andries.

M. Andries. Je ne répondrai pas à M. de Foere, car il a laissé la question intacte.

On reprend l'objet de l'ordre du jour qui est la suite de la discussion du traité.

M. Donny, inscrit pour le projet, s'attache à démontrer que les adversaires du traité représentent à tort la Belgique comme devant périr par l'acceptation du traité du 23 janvier. Il pense qu'une fois le traité adopté, la Hollande éprouvera le besoin de désarmer, car le *statu quo* l'a ruinée; on n'aura donc rien à craindre de son esprit de conquête et encore moins d'une restauration. On dit que ce serait être vassal de la Hollande que de lui payer un droit sur l'Escaut, mais on n'est vassal que quand on reconnaît son vasselage. Il examine le traité, et le reconnaît plus favorable que celui du 15 novembre. Il accepte le traité parce qu'il ne croit pas que la Belgique ait la possibilité de faire une résistance armée, parce que si on le rejette on revient à la Belgique des 24 articles, et parce que la résistance pourrait rendre les habitants des territoires cédés bien plus malheureux, et ruiner la nationalité belge.

M. Pollénius. Je demande la parole sur le projet.

M. le président. Je pense que M. Pollénius veut faire parvenir un amendement au bureau.

M. Pollénius. Je vais d'abord en donner lecture:

Art. 1^{er}. Les communautés, les corporations et les établissements religieux ou d'instruction publique dans les territoires cédés et dans ceux qui restent à la Belgique, conserveront leurs propriétés.

Art. 2. Dans les territoires cédés, les temples consacrés au culte catholique, ne pourront être destinés en même temps à un autre culte.

L'orateur développe cet amendement en acquit de son devoir, quoiqu'il ne désespère pas encore de la plus juste des causes. Je proteste, dit-il, que je ne reconnais ni au gouvernement ni à la législature ordinaire le pouvoir d'expulser un seul concitoyen du Limbourg et du Luxembourg de l'association belge. A mon avis, vous ne pouvez dissoudre l'association sans détruire notre charte, notre constitution. Je me réserve de revenir plus tard sur cette question.

L'amendement de M. Pollénius est appuyé.

M. le président. La parole est à M. Jadot, inscrit contre le projet.

M. Jadot. Une indisposition m'empêchant de parler, je demande à la chambre la permission de prier M. Zoude de lire mon discours. (Oui! oui!)

M. Zoude donne lecture de ce discours, dans lequel M. Jadot repousse avec force le traité; il n'y voit que la suite du système de la conférence, qui a applaudi à notre défaite de Louvain, et en a été le complice, car elle s'est empressée de remplacer les 18 articles par les 24 articles, et aujourd'hui, elle nous impose un nouveau traité qui doit, dans un avenir très-prochain, anéantir notre nationalité.

Il blâme vivement la marche suivie par le gouvernement et Ferreux dans laquelle il a plongé la nation, qui avait dû croire que les mots *persévérance et courage* ne seraient pas un mensonge. Il rappelle les sacrifices nombreux que la Belgique a faits et est prête à faire encore pour conserver ses frères. Ces sacrifices sont-ils inutiles? Il repousse les craintes chimériques d'une guerre, car aucune puissance ne jouit d'une assez grande tranquillité intérieure pour oser la commencer.

M. Beckaert ne prend la parole que pour motiver son vote. Il a été partisan de la résistance: l'asservissement de l'Escaut, l'injuste répartition de la dette et la cruelle obligation d'abandonner nos frères avait soulevé son indignation; mais avant de pousser à la résistance, il devait consulter nos forces et celles de nos ennemis, et il a puisé sa conviction non dans son entraînement, mais dans la nécessité. Du moment que la France et l'Angleterre nous abandonnent, notre espérance devenait vaine, et nous n'avons plus maintenant qu'à nous résigner au jugement injuste mais sans appel qui a été prononcé contre la Belgique.

L'orateur pense que la Belgique ne peut risquer son existence dans une guerre qui la ferait périr; car la Belgique n'est que trop convoitée par certaines puissances. Si l'ennemi entrain en Belgique, peut-on garantir qu'il s'arrêterait au territoire cédé? Personne ne peut le dire. Et ne serait-ce

peut-être est-il de ceux que les événements politiques du continent ont forcé de se réfugier en Amérique? ajouta-t-il curieusement.

— Oui... monsieur, répondit la femme comme avec une sorte d'hésitation; il s'est établi ici depuis... longtemps... et grâce à Dieu il n'a pas lieu de s'en repentir. Mais veuillez entrer, monsieur, reprit-elle en rompant cette conversation, et laissez-moi le soin de faire conduire votre cheval à l'écurie, où rien ne lui manquera.

Elle fit à l'étranger une gracieuse révérence et sortit pour aller chercher son frère.

Pendant le temps, la pluie avait cessé. Le voyageur confia son cheval à un vigoureux paysan virginien qui était accouru à l'appel de sa maîtresse et il entra dans une salle basse où un grand feu avait été allumé. Il se débarrassa de son manteau, et après avoir réchauffé ses membres engourdis, il jeta un coup d'œil sur les objets qui l'environnaient.

Cette salle, assez spacieuse, était modestement meublée; une table, un buffet d'acajou et quelques chaises de bambou en composaient tout le mobilier; mais cette simplicité était relevée par une propreté exquise et un air d'aisance remarquable. Ce qui surtout attira l'attention du voyageur, ce fut la décoration de cette pièce. En face de la porte d'entrée on voyait un portrait gravé, grand comme nature, représentant Murat en costume de maréchal de l'empire. Au-dessus était fixée une couronne de lauriers et d'immortelles desséchées et jaunies par le temps. Au milieu de cette couronne on avait accroché une fort belle montre d'or. Au-dessous du portrait était suspendu un sabre de cavalerie légère modèle français remontant au temps de la république.

A droite, on voyait dans un petit cadre un morceau de ruban d'une couleur douteuse avec une croix de la légion d'honneur à l'effigie de Napoléon, et à gauche, sous un verre demi bombé, plusieurs touffes de cheveux noirs longs et magnifiques, attachés ensemble par un crêpe. Il y avait encore ça et là, appendus aux murs lambrissés, des gravures et même quelques unes de ces images grossièrement coloriées, qui représentent des faits d'armes héroïques et des batailles de Napoléon. Après avoir reposé ces regards sur tous ces objets, l'étranger revint s'asseoir devant le foyer en cherchant à se rendre compte de ce bizarre assemblage.

En ce moment le maître de la maison entra suivi de sa sœur. C'était

pas replacer dans la situation précaire de 1830 la nationalité belge et notre avenir politique, que d'entrer dans une voie de résistance impossible? Il espère que les habitants des provinces cédées ne verront dans le vote de la chambre qui acceptera le traité que la soumission à une impérieuse nécessité pour accomplir le plus douloureux sacrifice.

M. le président. La parole est à M. Desmaizères, inscrit contre le projet.

M. Desmaizères commence son discours, mais il est bientôt interrompu par les cris de plusieurs membres qui s'empresent de porter secours à M. Beckaert. (Voir plus haut le récit de ce déplorable accident.)

LIÈGE, LE 15 MARS.

LES HOMMES ET LES EVENEMENTS.

Si l'on voulait récapituler et recueillir toutes les accusations absurdes, toutes les prédictions sinistres dont la Belgique a été l'objet, depuis 1830, de la part des hommes qui ont constamment blâmé la marche du gouvernement, dans les relations de sa politique extérieure, on en composerait un recueil qui serait fort curieux à consulter, et dont la lecture surprendrait, au plus haut degré, ceux qui n'ont pris aucun parti active aux événements de notre époque. Un grand nombre d'honorables tribuns, qui n'ont jamais subi le feu d'une discussion parlementaire, sans en sortir, le front enflammé de colère et de honte, comme ils disaient, sans jeter à la Belgique quel que parole de malédiction et d'anathème, sans déplorer le triste sort de ses enfants, seraient eux-mêmes fort étonnés, en parcourant ce livre, des sanglants démentis que les événements leur ont donnés.

Remontons au traité des 18 articles. Quand il fut présenté au congrès, l'opposition s'éleva contre son acceptation, avec une violence de langage dont les débats actuels n'offrent qu'une image fort imparfaite. Elle mit au ban de la nation, et déclara traites au pays, ceux qui avaient le triste courage de voter pour ce traité. Elle déclara solennellement que tous les résultats de la révolution seraient anéantis, que la Belgique serait déshonorée, si jamais elle consentait à transiger avec la diplomatie. Malgré ces clameurs, et en dépit de la résistance extra-légale qu'on avait organisée, le traité fut adopté. Léopold arriva et prit possession du trône de la Belgique. L'écho des dernières paroles qu'il fit entendre au jour de son inauguration, vibra encore à toutes les oreilles, que déjà l'agitation s'était calmée. On se félicita de l'adoption d'un traité qui reconnaissait notre indépendance et qui donnait à la Belgique un chef que l'Europe consentait à admettre au rang des rois. Les cœurs et les mains se rapprochèrent; on s'aida l'avenir d'un regard de joie et d'espérance; on entrevit le commencement d'une ère de prospérité nouvelle, et on se promit, de part et d'autre, de travailler à la consolidation de notre jeune royaume, avec un zèle patriotique qui prouvait à l'évidence que tous ceux qui avaient maudit la Belgique avaient plutôt cédé à un mouvement d'enthousiasme irréfléchi qu'à des inspirations d'une raison éclairée. Les dissentiments antérieurs s'effacèrent, l'union se rétablit, et nul ne songea plus au déshonneur de la patrie!

Une catastrophe imprévue éclata. La défaite du mois d'août vint remettre notre existence en question. Un nouveau traité, beaucoup plus onéreux que le précédent, nous fut imposé par la conférence. On s'irrita de ce manque de foi; on s'indigna contre cet abus de la force; un grand nombre de voix généreuses protestèrent contre l'adoption de ce traité et firent entendre les mêmes accusations de lâcheté et d'infamie qui, peu de temps auparavant, avaient été si libéralement prodiguées à la Belgique entière. On disait: le pays sera déshonoré si nous cédons aux menaces de la conférence. Nous ne pourrions plus lever la tête sans rencontrer un regard insultant. Nous serions condamnés à traîner une existence flétrie et misérable, et les peuples étrangers repousseraient notre alliance avec mépris.

Qu'arriva-t-il cependant? Le traité fut adopté et même exécuté, en partie, par le siège et la prise de la citadelle d'Anvers. Cet événement, qui s'accomplit sous les yeux des puissances hostiles à la Belgique, sans qu'elles fissent un mouvement pour l'empêcher, fit renaitre la confiance et la sécurité, momentanément ébranlées, et l'industrie commença à respirer. Mais rien ne nous garantissait le maintien du *statu quo* où nous venions d'être placés. On redoutait toujours une agression de la Hollande. On prévoyait tou-

un homme qui pouvait avoir cinquante ans. Il était de petite taille, et, selon l'expression vulgaire, bâti en force. Ses traits, quoique réguliers et sévères, exprimaient la plus franche bonhomie et la tranquillité d'âme la plus parfaite; et cependant les rides nombreuses qui sillonnaient son front disaient assez que le sceau de la douleur avait dû s'y marquer autrefois. Il avait sur la tête un bonnet de police d'où s'échappaient des mèches de cheveux déjà blanches. Il portait, à la mode des cultivateurs aisés des Etats-Unis, un pantalon de toile retenu autour des reins par une large ceinture de cuir verni; il portait encore une petite veste de drap, bleu sur laquelle était une double rangée de boutons ronds, inégaux et mal dorés, représentant une aigle impériale couronnée. Les gestes, le langage et les façons un peu brusques du frère contrastaient singulièrement avec les manières si polies de sa sœur. Il était facile de voir au premier coup d'œil que l'éducation de l'un avait été fort négligée, tandis que celle de l'autre semblait faire supposer que cette femme était fort au-dessus de sa condition.

— Mon ami, dit-elle à son frère, monsieur nous a fait l'honneur d'entrer chez nous pour s'y reposer. C'est un Français; se hâta-t-elle d'ajouter. — Un Français! répéta le maître en portant vivement le revers de sa main à son front, suivant l'habitude des vieux soldats pour saluer; quel soit le bien venu, nom d'une pyramide! Et faisant quelques pas vers le voyageur qui s'était levé, Tavaereu (car on a déjà deviné que s'était lui) lui présenta cordialement la main. — Ah! Dieu! dit-il en reculant et comme frappé d'une apparition subite.

— Qu'avez-vous donc? lui demanda l'étranger avec douceur en pressant cette main qu'il sentit trembler dans la sienne. Est-ce que j'aurais l'honneur d'être connu de vous? Nous serions nous déjà rencontrés quelque part?..

— Non, non, monsieur, balbutia le vieux soldat sans pouvoir tourner la vue de la belle plébissonomie de son hôte, dont la voix sonnait favori ému encore davantage. Ce n'est rien... un souvenir comme fus... une ressemblance avec quelqu'un... Il ne put achever tant il était troublé.

— Mais c'est possible, reprit le jeune homme d'un ton dégagé, croyant ainsi mettre le maître plus à son aise; tous les hommes se ressemblent plus ou moins.

Jours des dangers et des malheurs dont l'explosion pouvait...

Sur ces entrefaites, la France et l'Angleterre amenèrent la Hollande à la conclusion d'une trêve...

La convention cependant fut ratifiée et exécutée, et cinq ans d'une prospérité inouïe...

Il était à supposer que les hommes de parti, éclairés par l'expérience, se montreraient à l'avenir plus circonspects...

Ainsi de compte fait, la Belgique, si l'on faut les en croire, se serait déshonorée quatre fois...

On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 5 mars: L'état-major général du corps d'armée de Westphalie...

On écrit de Dinant, 11 mars: Malgré l'espèce de crise commerciale et industrielle qui se fait sentir momentanément en Belgique...

— Oh! non, dit à demi-voix Tatareau, aucun d'eux ne saurait ressembler à celui-là...

— Mon nom, n'est-ce pas? — Tatareau fit un signe de tête affirmatif.

— C'est justement la seule chose que vous me permettez de vous taire, du moins quant à présent...

— Tatareau baissa les yeux; un sourire plein d'amertume vint errer sur ses lèvres.

— Ah! continua l'étranger, est-ce que vous seriez, comme moi, obligé de le taire?

— Tatareau poussa un soupir. Cependant, après un moment de recueillement, il parut faire un effort sur lui-même et il répondit:

— Eh bien! oui, nom d'une pyramide! mais il n'y a pas d'affront: on ne me connaît dans ce pays que sous le nom de Popoli.

— Mais pour cela, monsieur, se hâta d'ajouter sa sœur en faisant un mouvement de honte, il ne faut pas croire que mon frère ait à rougir du nom qu'il a été forcé d'abandonner...

— C'est comme moi, reprit le voyageur, je ne dis mon nom qu'à ceux qui peuvent l'avoir entendu prononcer autrefois ou qui sont dignes aujourd'hui de ma confiance...

— Mort militairement, indéfiniment, crânement et farcement! reprit Tatareau, ah! voyez-vous, je me voilais que vous étiez, c'est toute une histoire et des plus fameuses encore!

— Et il fit un instant à sa sœur et lui dit quelques mots à l'oreille: « Je rends grâce au ciel de m'être égaré, dit pendant ce temps l'étranger...

— Un peu, nom d'une pyramide! Et continuant de parler à sa sœur, il lui dit à haute voix: Tu entends, Fifine, celle que j'appelle l'eau de Cologne des husards...

— Tenez, lui dit-il en ôtant son bonnet, voilà celui qui m'a sauvé la vie.

— Dans un combat? interrompit la jeune femme, en se levant avec vivacité sur le champ d'honneur, n'est-ce pas?

— Non! sur le champ du déshonneur. Le voyageur fit un mouvement. — Ecoutez-moi.

— Alors Tatareau lui raconta tout ce que nous savons de son histoire. — En apprenant mon jugement et mon exécution par frime, me dit-il en terminant...

— Eh bien! Restons garçons l'un et l'autre, me répondit Fifine; nous ne nous quitterons jamais.

— C'est fait. Depuis nous n'avons pas cessé de travailler, chacun dans ses attributions respectives, et aujourd'hui nous sommes riches, nom

fourneaux de nos environs continuent à offrir le tableau actif et animé que depuis longtemps on n'a cessé d'admirer chez nous.

— On m'apprend qu'à Namur un nouveau bateau à vapeur, devant faire le service de la navigation sur la Meuse, entre cette ville et Liège, sera très prochainement lancé.

— On écrit de Naples, le 21 février, à la Gazette d'Augsbourg: On travaille avec beaucoup d'activité à l'équipement d'une flottille qui, dit-on, sera envoyée à Tripoli...

— Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés réguliers du royaume pendant la 1^{re} semaine du mois de mars: Arlon, froment francs 19-25, seigle fr. 15-64; Anvers, f. 25-85, s. 12-48; Bruges, f. 25-32, s. 11-57; Bruxelles, f. 25-06, s. 12-69; Gand, f. 25-75, s. 11-78; Hasselt, f. 21-50, s. 15-00; Liège, f. 20-97, s. 14-97; Louvain, f. 25-42, s. 12-24; Namur, f. 22-91, s. 00-00; Mons, f. 22-96, s. 11-05.

Il résulte des dispositions, combinées ensemble, des lois du 31 juillet 1854 et du 5 janvier 1859, ainsi que de l'état ci-dessus:

1^o Que les grains et farines de froment et de seigle sont désormais, et jusqu'au 15 juillet 1859 exclusivement, admis à l'entrée du royaume à un simple droit de balance de 50 c. par 1000 kil.; 2^o que les grains et farines de froment continuent d'être prohibés à la sortie; 3^o que les grains et farines de seigle sont admis, à la sortie, à un droit de 25 c. par 1000 kil.; 4^o que les pommes de terre et leurs farines restent prohibées à la sortie.

Nous avons souvent entendu des personnes regretter qu'il n'y eût pas à Liège un fabricant non seulement de registres ou de reliures, mais de portefeuilles et d'albums, etc.

VILLE DE LIÈGE. — EMPRUNT.

Les soumissions reçues pour l'emprunt de 534.000 francs seront ouvertes en séance publique du collège des bourgmestre et échevins, le 16 mars à midi.

Le bourgmestre, J. J. TILMAN. Le secrétaire, DEMANY.

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 12 MARS.

Naissances, 1 fille. Décès, 5 garç., 2 hom., 4 femmes, savoir:

Toussaint Bia, âgé de 81 ans, tailleur, rue Grande-Bèche, veuf de Jeanne Planchart. — Henri Joseph Hakin, âgé de 64 ans, tisserand, rue Pierreuse, veuf en 2^e noces de Marie-Joseph Ansay. — Marie Vinot, âgée de 85 ans, sans profession, rue Verbois, épouse de Jean Durand. — Anne Jeanne Daubain, âgée de 74 ans, couturière, rue Verbois, Marie Hélène Fassir, âgée de 78 ans, sans profession, rue Verbois, veuve de Lambert Harzéus. — Marie Catherine Adam, âgée de 76 ans, journalière à Grivegnée, veuve de Jm. Jm. Kesten.

Du 15. — Naissances: 2 garçons, 5 filles. MARIAGES, 4:

Etienne Ad. Poncelet, sans profession rue du Pont et Marie Joséphine Martinet, sans profession, rue St-Severin, veuve Ad. Vankeymeulen. — Arnold Marie Demany, major en retraite, place du Marché et Marie Françoise Lixson, propriétaire, quai de la Sauvinière, veuve de Lambert Denis Collard. — Jean Mathieu Biemont, plombier, rue porte aux Oies, veuf de Anne Marguerite Piette et Anne Marie Beaufays, sans profession, même rue. Martin Aerts, garçon boulanger, à Ustratzen et Joséphine Bernimonin, sans prof., rue St-Severin.

Décès: 1 garçon, 4 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir: Jean Gerard, âgé de 82 ans, maçon, faubourg Ste-Marguerite, veuf en 2^e noces de Marie-Mestrez. — Buters Renen, âgé de 55 ans, journalier à Gand, veuf d'Hélène Molwired. — Jeanne Beaufrière, âgée de 78 ans, Marchande, en ville, épouse de Reni Gilkinet. — Paschale Mouton, âgée de 54 ans, couturière, quai d'Yvroi. — Anne Catherine Vandenberghe, âgée de 35 ans, journalière rue Pierreuse.

Du 14. — Naissances: 5 garçons, 5 filles. Décès: 1 garçon, 3 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir:

Walthère Florquin, âgé de 78 ans, journalier, rue Grande-Bèche, veuf de Aily Mathont. — Pierre Bolère, âgé de 28 ans, soldat au 5^e régiment de ligne, célibataire. — Marguerite Dupont, âgée de 25 ans, domestique, rue des Carnes.

une histoire et des plus fameuses encore! Je m'en vais vous la narrer; mais un instant.

Et il fit un instant à sa sœur et lui dit quelques mots à l'oreille: « Je rends grâce au ciel de m'être égaré, dit pendant ce temps l'étranger...

— Un peu, nom d'une pyramide! Et continuant de parler à sa sœur, il lui dit à haute voix: Tu entends, Fifine, celle que j'appelle l'eau de Cologne des husards. Va!... cela nous aidera à atteindre le dîner avec calme et modération.

Dès que Joséphine eut posé sur la table le flacon d'eau-de-vie, Tatareau en remplit deux verres, offrit l'un à l'étranger, et après avoir bu l'autre à sa santé, il lui montra le portrait de Murat.

— Tenez, lui dit-il en ôtant son bonnet, voilà celui qui m'a sauvé la vie.

— Dans un combat? interrompit la jeune femme, en se levant avec vivacité sur le champ d'honneur, n'est-ce pas?

— Non! sur le champ du déshonneur. Le voyageur fit un mouvement. — Ecoutez-moi.

— Alors Tatareau lui raconta tout ce que nous savons de son histoire. — En apprenant mon jugement et mon exécution par frime, me dit-il en terminant...

— Eh bien! Restons garçons l'un et l'autre, me répondit Fifine; nous ne nous quitterons jamais.

— C'est fait. Depuis nous n'avons pas cessé de travailler, chacun dans ses attributions respectives, et aujourd'hui nous sommes riches, nom

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi, par extraordinaire, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus.

Une seule représentation de M^{de} CASIMIR, prima dona du théâtre royal de Bruxelles.

1^o Le BARBIER DE SÉVILLE, opéra. — M^{de} Casimir remplira le rôle de Rosine.

Au 5^e acte M^{de} Casimir chantera l'air de l'Ambassadrice.

Précédé de la seconde représentation de LES PARENS DE LA FILLE, comédie en un acte.

On commencera à 6 heures.

MM. les titulaires de loges sont priés de retirer leurs coupons avant 10 heures.

Le bureau de location restera ouvert jusqu'à 6 heures du soir.

Dimanche, la 1^{re} représentation de: le SONNEUR DE ST. PAUL, drame en 5 actes, précédé d'un prologue

ANNONCES.

AVIS.

Le public est informé que la VENTE par expropriation forcée des IMMEUBLES situés à la porte St-Léonard, annoncée pour le 19 mars courant, n'aura pas lieu. 501

J.-J. THÉODORE, aubergiste, rue derrière la Magdelaine n^o 15, VEND de la CHOUCROUTE à 25 centimes le kilo. 500

Vente D'IMMEUBLES ET RENTES SANS FACULTÉ DE SURENCHERIR!

JEUDI, 28 MARS 1859, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, place St.-Paul,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES BIENS-IMMEUBLES ET RENTE,

Dont la désignation suit: 1^{er} lot.

Une FERME, située en lieu dit Rafway, commune de Soumagne, consistant en bâtiment d'habitation et d'exploitation, et 9 bonniers 8 verges grandes 14 petites de près, terres, jardin et verger, le tout en un seul gazon.

2^{me} lot. Une autre PETITE FERME, située en la même commune, lieu dit Weriszet, avec 2 bonniers 17 v. gr. de près, vergers et jardin.

3^{me} lot. Une PIÈCE DE TERRE, située au chemin d'Emael, à Eben, contenant un bonnier, tenant du levant à Simon Jodogne, et du couchant au chemin.

4^{me} lot. Une autre PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Thier de Bèche, commune d'Emael Eben, contenant 10 verges grandes.

5^{me} lot. A Une PRAIRIE, située en lieu dit El-Va, commune de Vivegnis, contenant 2 1/2 verges gdes.

B Et un JARDIN situé audit lieu El-Va, contenant 10 verges petites.

6^{me} lot. Et une RENTE annuelle et perpétuelle de 25 florins Bbt.-Liège, due par M. Chokier et sœurs.

Il sera accordé des facilités pour le paiement du prix. 505

d'une pyramide! Mais que le fils à Joquin, que l'enfant de mon bienfaiteur, celui que ces pères de Napolitains ont forcé d'aller courir la prentaine je ne sais où après avoir escouffé le père comme un simple inconnu, m'écrivait tout récemment un mot, je le jure sur l'honneur, j'en fais le serment sur ma croix et sur les débris de ma queue que j'ai exposés là en serre-fêle, ma vie, mon bras, mon bien, toute la boutique sont à lui, car tout lui appartient, et voilà! Maintenant, jeune voilagineur, me ferez-vous celui de me dire comment vous vous appelez?

L'étranger, qui avait écouté le récit de Tatareau sans chercher à dissimuler les impressions profondes et les poignants souvenirs qu'il lui avait rappelés, se leva alors, et, d'un ton aussi digne qu'affectueux, il lui dit:

— Monsieur!... regardez-moi bien. Je m'appelle Achille, et je suis le fils de Murat!

— Ah! mille noms d'un million de pyramides! s'écria Tatareau en se redressant, j'aurais dû m'en douter.

Et saisissant le bras de Joséphine avec une sorte de violence: — A genoux! ma sœur, à genoux! s'écria-t-il, et tous deux tombèrent la face contre terre comme foudroyés par ces paroles du jeune prince, car c'était lui.

— Oh! mon digne père! s'écria ce dernier en levant vers le ciel ses yeux pleins de larmes.

— Prenez tout! répétait Tatareau, suffoqué par ses sanglots; prenez tout, car m'a fait grâce.

— On ne lui a pas fait grâce, à lui! murmura le prince en baisant la tête.

A ces mots, le vieux soldat se releva, et de l'œil et du geste montrant le ciel: — Il est là haut! dit-il d'un ton solennel; là haut! nom d'une pyramide!

— Tais-toi, mon ami, s'écria Joséphine en jetant ses bras autour du cou de son frère; tu sais bien que tous les jours je prie Dieu pour lui. (Lo Siècle.)

CESSATION DE COMMERCE
MARCHAND TAILLEUR.

La veuve de N. Ch. Posson, rue Gérarderie, n° 769, a l'honneur d'annoncer qu'elle VEND toutes les marchandises et fourniture de tailleur, ainsi qu'objets confectionnés, au prix de facture. Elle demande une ouvrière modeste l'ingère au fait de son état, elle tient aussi la quincaillerie, parfumerie et ganterie, ainsi que toute nouveauté. 269

L. LEVASSEUR,
NEGOCIANT.

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN, confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française. PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.
Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

A LOUER pour le premier avril prochain, un APPARTEMENT, composé de six à sept pièces, rue du Pot d'Or, n. 22-695. On pourrait y joindre une écurie pour un cheval et une place pour un cabriolet dans la remise. L'appartement est à voir de 3 à 5 heures. — S'adresser au bureau du POLITIQUE.

A partir du premier avril 1859, le BUREAU du RECEVEUR DES HOSPICES, sera ouvert à neuf heures du matin et fermé à midi pour le public. 291

ON DEMANDE une FEMME de CHAMBRE d'un âge mûr, sachant bien coudre, repasser et raccommoder le linge fin. Ses gages seront proportionnés à son talent. S'adresser place St-Jean, n. 813.

BELLE VENTE
DE BOIS.

JEUDI 21 MARS 1859, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR

VENDRA
A LA RECETTE DE L'ANCIEN NOTAIRE DELVAUX,
UNE
GRANDE QUANTITE DE BOIS;
SAYOIRE
Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, bois de fosses, Jantes, Rais, Planches de hêtre, etc.
ARGENT COMPTANT.

SEIGNEURIE DE NEUDEGG.

LA VENTE PAR ACTIONS
DE LA GRANDE ET BELLE

SEIGNEURIE DE NEUDEGG EN ILLYRIE,

(Ayant la juridiction sur 159 districts, contenant 15,275 habitants),
AVEC SES DÉPENDANCES EN FORETS,
TERRES, PRÉS, VIGNES, DROITS SEIGNEURIAUX, etc., etc.,
D'UN

SUPERBE CHATEAU SEIGNEURIAL,

Le tout évalué juridiquement à UN MILLION 378,266 fl. V. de V.

irrévocablement le 30 mars 1859,

A VIENNE,
SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Cette vente offre en outre 25,155 gains accessoires de florins 60,000, 50,000, 50,000, 25,000, 20,000, 10,000, 9,750, 9,500, 2,500, 2,000, 1,000, etc.

Prix d'une action : 20 francs.

Pour 120 francs sept actions, dont une violette gagnant forcément au moins 5 florins; pour 200 francs treize actions, dont 4 violettes, et pour 400 francs vingt-quatre actions dont 4 violettes, et en sus, comme faveur, un billet-prime, gagnant ces deux dernières sortes d'actions jouissent encore de l'avantage de prendre part à un tirage spécial, composé de 100 primes de florins 50,000, 20,000, 10,000, etc.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, ou après réception des actions, contre notre mandat. En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit franco de port les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps, le bulletin officiel de tous les n° gagnants.

Écrire sans affranchir.

J. N. TRIER et Comp.,
Banquiers et Receveurs généraux, à Francfort s/M.

A VENDRE
PAR
Expropriation forcée.

PREMIER LOT.
Une belle et spacieuse MAISON, bâtie totalement à neuf, portant le n° 20-731, avec cour et remise derrière, circonstances et dépendances, située rue de la Régence, occupée par les époux Beck-Steins.

DEUXIÈME LOT.
Une MAISON, bâtie à neuf, circonstances et dépendances, portant le n° 10-734, située rue du Crucifix, occupée par le sieur Collard, tapissier.

TROISIÈME LOT.
Une MAISON portant le n° 20-703, circonstances et dépendances, avec une petite cour derrière, située rue de l'Étuve. Elle n'est pas habitée.

Ces immeubles sont situés en la ville de Liège, quartier du Sud, arrondissement et province de Liège. Ils ont été saisis par procès-verbal de l'huissier Jacques-Nicolas Degueldre, en date du premier octobre 1800 trente-huit, enregistré le lendemain.

A la requête de Messieurs Conrad-Lambert-Servais Deharlez, receveur de l'enregistrement; Simon-Marie-Joseph Deharlez, rentier sans profession, demeurant l'un et l'autre à Liège; Charles-Bernard-Arnold Deharlez, rentier sans profession, demeurant à Deulen; et de mademoiselle Agnès Françoise-Marguerite Deharlez, rentière sans profession, demeurant à Liège.

Sur 1^{re} Pierre-Théodore Flechet, avocat, en qualité de syndic provisoire de la faillite de Jean-Pierre Beck-Steins, 2^o le dit Beck-Steins, ci-devant marchand ébéniste, et 3^o Marie-Steins, sans profession, épouse de ce dernier, demeurant tous à Liège.

Deux copies entières du dit procès-verbal, ont été, avant l'enregistrement, laissées à Messieurs Jean-Joseph Tilman, bourgmestre de la ville de Liège, et Lambert-Joseph Defize, greffier de la justice de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de la même ville.

Cette saisie a été transcrite au bureau des hypothèques établi à Liège, le quatre octobre 1800 trente-huit, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant en la même ville, le dix du même mois.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente des dits immeubles, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le quatre décembre 1800 trente-huit, dix heures du matin.

M^{re} Gérard-Renier Bertrand, avoué au prédit tribunal, demeurant à Liège, rue Saint-Séverin, numéro 74-55, occupe pour les saisissans.

(Signé) BERTRAND.
Je soussigné commis-greffier au tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du Code de procédure civile, pareil extrait a été ce jour d'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le onze octobre 1800 trente-huit.
(Signé) RENARDY.

Enregistré à Liège, le treize octobre 1858, folio 26, case 7, reçu pour enregistrement 5 francs 40 centimes, pour rédaction un franc 55 centimes, pour additionnels un franc 25 centimes. Total cinq francs 96 centimes.

Le receveur, signé DEHARLEZ.
Les trois publications voulues par la loi ayant été faites, l'adjudication préparatoire était fixée au vingt-deux janvier

dernier, mais le syndic provisoire ci-dessus qualifié fit signifier une requête d'opposition aux poursuites.
Par jugement du tribunal de première instance de Liège, du quinze décembre 1858, confirmé par arrêt de la cour d'appel de la même ville, du vingt-six février suivant, la continuation des poursuites a été ordonnée.

En conséquence, l'adjudication préparatoire aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal le neuf avril prochain, dix heures du matin, sur les mises à prix suivantes, savoir: cinquante mille francs pour le premier lot; six mille francs pour le 2^e lot et trois mille pour le 3^e lot.
BERTRAND, avoué.

PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de Labelonie. — Pharmaciens dépositaires: Liège, MM. Delcours-Froidbise, place du Spectacle, à l'Étoile d'Or, n° 762; Maestricht, Grossier; Namur, Jourdain; Mons, Putsage; Sedan, Bourguignon Noël; Charleville, Cassan-Brady; tous pharmaciens.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu le plan d'alignement de la rue Basse-Chaussée, adopté par le conseil communal le neuf de ce mois;

Arrête:
Ledit plan restera déposé au secrétariat de la ville pendant quinze jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance dans ce délai et faire à cet égard telles observations qu'elles jugeront utiles.

Le présent sera publié par les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'Hôtel-de-Ville qu'à la porte de l'église de Ste-Marguerite.

A l'Hôtel-de-Ville, le 11 mars 1859.
Le président, J.-J. TILMAN.
Par le collèg: Le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

Table with columns for Paris, London, and Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for London, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Antwerp, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for various locations, listing exchange rates and other financial data.

Table with columns for Brussels, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Vienna, listing various financial instruments and their values.

VIENNE, LE 5 MARS.
Métalliques 5 p. c. 107 1/4. — Actions de la Banque, 1482.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 14 MARS 1859.
Froment, l'hectolitre, fr. 30 75.
Seigle, idem, 34 40.

Imprimerie de J.-B. Nequest, rue du Pot-d'Or, n° 692, à Liège.